



Relais

PETITE ENFANCE

COCCYNELLES

Règlement de fonctionnement du Relais Coccynelles

Le Relais Coccynelles est géré par la Communauté de Communes Yonne Nord avec le soutien technique et financier de la CAF et du Conseil Départemental de l'Yonne.

Le Relais Petite Enfance est un service public gratuit.

A qui s'adresse le relais ?

Le Relais Coccynelles s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s, aux parents employeurs ou futurs employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le), aux intervenants de garde à domicile, aux enfants accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le) ainsi qu'aux candidats à l'agrément, sur le territoire de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des services du relais, celui-ci fonctionne donc en partie sur le mode itinérant.

Les assistant(e)s maternel(le)s fréquentent le relais de façon volontaire et non-obligatoire. Le relais n'a pas de mission de contrôle ou de suivi des professionnelles. Cette compétence est assurée par les services de PMI de Sens (Conseil Départemental), avec lesquels le Relais Coccynelles travaille en étroite collaboration.

Qu'est-ce qu'un relais ?

Le Relais accueille les parents et futurs parents de jeunes enfants, les assistants maternels, les candidats à l'agrément et les intervenants de la garde à domicile.

► Pour le parent, le Relais Coccynelles :

- Vous informe sur les différents modes d'accueil existants de votre territoire.
- Vous apporte toutes les informations nécessaires au choix d'un mode de garde.
- Vous accompagne dans votre contact avec les assistant(e)s maternel(le)s.
- Vous soutient dans votre fonction de parent employeur (contrat d'accueil, contrat de travail, mensualisation, relations avec votre assistant(e) maternel(le)...).
- Vous met en lien avec d'autres partenaires institutionnels (CAF, PMI, DIRECCTE, Pajemploi...).

► Pour l'enfant, le Relais Coccynelles :

- Est un espace qui lui est adapté, accompagné de son assistant(e) maternel(le).
- Propose des ateliers, des temps festifs et des sorties, qui favorisent son éveil, sa découverte et sa socialisation.

➤ Pour les intervenants de la garde à domicile, le Relais Coccynelles :

- Vous accueille en temps collectif.
- Informe les parents sur la garde à domicile.

Le personnel du relais

Marie-Jeanne FERNANDES (directrice/animatrice) et Elodie CONCEPCION-FERRE (animatrice) sont salariées du Relais Coccynelles. Elles accueillent parents, assistant(e)s maternel(le)s, intervenants de garde à domicile et enfants lors des permanences du relais, répondent au téléphone et animent les temps pédagogiques itinérants.

Il est préférable de prendre rendez-vous. Les visites sans rendez-vous sont possibles mais les animatrices ne peuvent pas garantir leur disponibilité.

Les animatrices assurent également la gestion logistique de la structure, participent aux RIPA (Réunion d'Information Pré Agrément), aux Réseaux Départementaux des Relais, aux rencontres du Collectif Petite Enfance, aux rencontres d'analyse de leur pratique et aux différentes rencontres avec leurs partenaires.

Elles rendent compte de leur activité à leur gestionnaire, la Communauté de Communes Yonne Nord et aux partenaires financiers et techniques (la CAF et le Conseil Départemental de l'Yonne).

Où nous trouver ?

Communauté de Communes Yonne Nord

52 Faubourg de Villeperrot - 89140 Pont-sur-Yonne

Par téléphone : 03.86.96.33.10 ou 07.72.66.64.43 / Par mail : relaiscoccynelles@ccyn.fr

Le relais est fermé les trois premières semaines d'août et une semaine entre Noël et le jour de l'An.

Il peut être ponctuellement fermé pour cause de réunion, de formation et/ou de temps pédagogiques.

Horaires des permanences (sur rendez-vous ou par téléphone)

- **Lundi** : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30
- **Mardi** : 9h - 12h30
- **Mercredi** : 9h - 11h
- **Jeudi** : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30
- **Vendredi** : 9h - 12h30 / 13h30 - 16h

Horaires et périodicité des temps pédagogiques itinérants

- Les lundis, mardis et/ou jeudis matin, à partir de 9h30, hors vacances scolaires, selon un planning établi pour l'année scolaire avec les communes, et envoyé à tou(te)s les assistant(e)s maternel(le)s du territoire CCYN chaque trimestre.
- Les animatrices se réservent le droit d'annuler un temps collectif en fonction des intempéries, à cause de l'indisponibilité non prévue d'une salle, ou du non-respect de la convention de mise à disposition. Le cas échéant, il peut être proposé une date de remplacement, dont seront informées les assistant(e)s maternel(le)s.
- Les temps pédagogiques sont ouverts à tou(te)s les assistant(e)s maternel(le)s, les intervenants de garde à domicile, qu'ils accueillent ou non des enfants, et dans tous les lieux où ils souhaitent se rendre.

Règles de vie des temps collectifs (temps pédagogiques itinérants)

- Les animatrices sont garantes du fonctionnement interne du service du relais. Elles sont également responsables du matériel qu'elles apportent, ainsi que de l'aménagement des lieux qui sont mis à disposition pour les temps pédagogiques.
- Les temps pédagogiques du Relais ne sont pas un mode de garde. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité de leur assistant(e) maternel(le), de leur intervenant de garde à domicile.
- Le relais fournit un formulaire d'autorisation pour l'année, pour chaque enfant, concernant la participation de leur assistant(e) maternel(le), de leur intervenant de garde à domicile aux temps pédagogiques, le transport en voiture jusqu'au lieu d'animation, ainsi que la prise de photographies. Le formulaire, signé par les parents, est à rendre au plus vite à la responsable du relais. Ce formulaire est un complément des autorisations du contrat.
- Les assistant(e)s maternel(le)s, les intervenants de garde à domicile et les animatrices du relais sont soumises au secret professionnel et doivent par conséquent observer la plus grande discrétion quant à l'histoire de l'enfant et de sa famille. Les animatrices du relais, les assistant(e)s maternel(le)s et les intervenants de garde à domicile s'engagent ensemble à faire preuve de respect envers chaque enfant et les unes envers les autres, à reconnaître le droit aux différences et à respecter le principe de confidentialité.
- Pendant les temps pédagogiques, les activités d'éveil ne sont pas imposées, mais proposées aux enfants. La priorité est laissée aux jeux libres. Par ailleurs, il ne s'agit jamais de faire « à la place » mais « avec » l'enfant. Les animatrices veilleront donc à proposer des activités simples, adaptées aux différents âges des enfants.
- À la fin de chaque temps pédagogique, il est important que les animatrices du Relais, les assistant(e)s maternel(le)s, les intervenants de garde à domicile et les enfants (selon leurs moyens) participent ensemble au rangement du lieu d'accueil.

Règles d'accueil au Relais Coccynelles

- Les horaires de permanences sont affichés et distribués plusieurs fois par an, très largement auprès du public et des communes de la CCYN, ainsi que par le moyen des journaux locaux et du site Internet de la CCYN.
- Les animatrices reçoivent le public sur rendez-vous. Si une visite non prévue se présente au relais, les animatrices ne sont pas tenues d'y répondre si elles sont déjà en rendez-vous. Elles le font dans la mesure de leur disponibilité ; il ne peut leur être tenu rigueur de ne pas pouvoir recevoir hors rendez-vous.
- Lors d'un appel téléphonique au relais en l'absence des animatrices, le public peut laisser un message à l'agent d'accueil de la Communauté de communes. Une adresse mail est également à la disposition des usagers du relais. Les animatrices du Relais s'engagent à rappeler dans les plus brefs délais, s'il y a un message ou mail.
- Le relais est un lieu de vie, intégré au Centre Social Intercommunal. Il est demandé au public de s'y conduire avec respect des horaires et des différents personnels ainsi que du lieu d'accueil.
- Certains rendez-vous peuvent durer plus longtemps que prévu ; une salle d'attente est mise à disposition, avec des jeux pour les enfants, et des documents de lecture pour les adultes.
- Les fermetures annuelles du relais sont les suivantes : 3 semaines en août et 2 semaines en décembre. Une des deux animatrices peut être absente plusieurs jours de suite ; les horaires d'accueil sont donc susceptibles d'être temporairement modifiés.
- Il peut arriver que les animatrices du relais soient en réunion ou en formation, auquel cas ce dernier est exceptionnellement fermé.